

Avis de constitution

SOCIETE « INTERNATIONAL TRANSIT MANUTENTION COTE D'IVOIRE
» en abrégé « ITRAM CI »

Siège ABIDJAN MARCORYT BIETRY ZONE 4C, rue
Marjolaine, Immeuble TAHER ; lot 26 ;, Lot 26, Ilot -

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 19 Jan 2024 reçus par Me BAH SINGO, NOTAIRE, et enregistrés au Plateau le 26 Jan 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « INTERNATIONAL TRANSIT

MANUTENTION COTE D'IVOIRE » en abrégé « ITRAM CI »

Objet : - Le Transit ;

- La Manutention Portuaire et Consignation
Maritime ;

- L'Import-export ;

- Le Transport et la Distribution ;

- L'achat, la vente et/ou la transformation de
tous produits agricoles Tels que le café ; l'anacarde ; l'
hévéa ; le palmier à huile et autres ;

- L'hydrocarbure et les minerais ;

- Diverses prestations.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers

Avec possibilité de donner en garantie tout ou
partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, Mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à L'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 200,000,000 F CFA divisé en (20000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 20000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN MARCORYT BIETRY ZONE 4C, rue Marjolaine, Immeuble TAHER ; lot 26 ;, Lot 26, Ilot -

Dirigeant(s) M BENANE TAHER LAMINE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-00858 du 29/01/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°05230/GTCA/RC/2024 du 29/01/2024

